



JOURNAL DE VALBOIS

N° 55

FEVRIER 2026



INFORMATION

La mairie est désormais équipée d'un téléphone mobile.
Voici son numéro : **06 33 96 70 08**

Pour plus de sécurité, une nouvelle adresse e-mail a également été mise en place :

mairie@valbois.net

**Musaraignes
aquatiques**

**ELECTIONS
MUNICIPALES**

**Compte-rendu de la
réunion du Conseil
Municipal du 8
décembre 2025**

**Compte rendu de la
réunion du Conseil
Municipal du 26
janvier 2026**

MAIRIE DE VALBOIS

20 rue des Fontaines
55300 VALBOIS
Téléphone : 03 29 89 09 38

<http://www.valbois-meuse.fr>

ouverture du secrétariat :
mardi et jeudi de 14 h 00 à
17 h 00



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

15 ET 22 MARS

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à **VALBOIS**.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme VALBOIS, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

A l'occasion de ces élections municipales de 2026



La commune recherche des **habitantes et habitants volontaires pour être assesseurs** au bureau de vote.

Rôle de l'assesseur :

Accueil des électeurs, tenue de la liste d'émargement et participation au dépouillement, dans une ambiance conviviale et citoyenne.

Horaires :

Le jour du scrutin, de l'ouverture du bureau de vote jusqu'à sa clôture, avec possibilité de s'organiser selon le nombre de volontaires.

Le dépouillement a lieu à la fermeture du bureau de vote.

Durée :

Quelques heures , selon les disponibilités de chacun.

Conditions :

Être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune.

Aucune expérience n'est nécessaire.

**Si vous êtes intéressé(e) ou simplement curieux(se), n'hésitez pas à contacter la mairie.
Merci par avance pour votre participation à la vie démocratique de notre village !**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2025

Présents : Martine MARCUS , Alain Duval, Thibaut VILLEMIN , Guy HAZARD , Hubert MARCUS , Christophe NICOLAS , Claudy MALJEAN
Secrétaire de séance : Alain DUVAL

1) DM N°003 - 2025 amortissements

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes et invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section	0,00	-846,00
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de	0,00	846,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de	-846,00	0,00
2804181 (040) - 0	Autres org pub - Biens mob, mat,	106,00	0,00
2804182 (040) - 0	Autres org pub - Bât. et installations	740,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2) DCM N° 41- 2025- « Village d'Avenir » : Validation du document de consultation des Entreprises et lancement de la procédure de consultation

Considérant que l'opération nécessite la passation d'un marché de travaux estimé à environ 550 000 € HT et qu'il convient d'approuver les pièces composant le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement de la procédure de passation , Le Conseil Municipal **décide après en avoir délibéré :**

D'approuver le Dossier de Consultation des entreprises , établi par le Maître d'œuvre Monsieur VIOT dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation de l'ancienne Mairie-Ecole de Senonville, comprenant notamment :

- l'acte d'engagement (AE),
- les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) en annexe,
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) en annexe,
- les plans et pièces techniques en annexe,
- le règlement de consultation (RC),
- toute pièce complémentaire nécessaire à la consultation.

D'autoriser le lancement de la procédure de consultation des entreprises selon les règles de la commande publique et d'autoriser Mme Le Maire à :

- publier les avis d'appel à concurrence,
- procéder à toutes formalités administratives relatives à la consultation,
- analyser les offres avec l'assistance du maître d'œuvre dans le cadre de la commission d'appel d'offres,
- engager toute négociation si la procédure retenue le permet,
- prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la procédure jusqu'à la présentation de la proposition d'attribution au Conseil municipal.

A la demande du Conseil Municipal , Madame Le Maire fait état des subventions déjà notifiées :

- **MSA – 30 000 €**
- **CLIMAXION – Total de 120 280.90€**
 - * Logement 1 : 41 984.10€
 - * Logement 2 : 43 591.95 €
 - * Logement 3 : 34 704.85€
- **Fonds Vert – Accord 180 581 €**
- **DETR – 120 000 € Accordé**

Soit un total de 450 861.90 € ,et en attente d'accord : **LEADER** pour un montant de 50 000 €

3) Etude de devis pour démolissage de la toiture du bâtiment de la mairie

Deux devis sont proposés :

Entreprise LEMOINE pour 3318.90 € HT soit 3982.68 € TTC

Entreprise LECANU Toiture pour 7222.67 HT soit 7944.94 €TTC

À la suite des observations formulées par les entrepreneurs concernant l'état de la toiture, le Conseil municipal décide de solliciter des devis complémentaires pour la mise en place de closoirs sur les tuiles faîtières.

Sont également soumis à l'examen du Conseil :

- un devis relatif au nettoyage des gouttières de l'église de Senonville,
établi par l'entreprise **LECANU TOITURE**, d'un montant de **1 265,13 € HT**, soit **1 391,64 € TTC** ;
- un devis concernant l'enlèvement des arbustes présents sur le clocher de l'église de Savonnières,
établi par l'entreprise **LECANU TOITURE**, pour un montant de **507,73 € HT**, soit **558,50 € TTC**.

Le Conseil municipal demande la présentation d'autres devis.

QUESTIONS DIVERSES :

À la suite de l'installation de poteaux Orange rue Basse à Senonville, les riverains ont déposé une demande officielle de modification de l'implantation, celle-ci étant considérée comme gênante.

La rue du Lavoir n'est actuellement pas équipée d'un dispositif d'éclairage public, Le Syndicat d'électrification sera sollicité pour procéder à l'instruction d'une étude en vue de la mise en place d'un éclairage public sur la rue du Lavoir à V.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 JANVIER 2026**

Étaient présents : Martine MARCUS, Alain DUVAL, Thibaut VILLEMIN, Guy Hazard, Claudy MALJEAN, Hubert MARCUS, Christophe NICOLAS

Absent : jusqu'à 20 h 45 : Thibaut VILLEMIN

Secrétaire de séance : Claudy MALJEAN

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, deux rajouts à l'ordre du jour accepté à l'unanimité

DCM N° 1-2026 – Adhésion au Pôle santé du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Meuse

L'adhésion au Pôle santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au pôle santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Meuse.
- Autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service

DCM N° 2- 2026 – Réhabilitation des étangs - Etude de devis pour recherche ADN de la musaraigne aquatique

Suite à la découverte de Musaraignes aquatiques, La DREAL demande la recherche d'indices de présence de crossope aquatique via des pièges à fèces. Devis qui prend en compte les analyses ADN via le GREGE et l'intervention du GEML pour l'installation des pièges.

(toujours subventionnée à 80 % par l'Agence Rhin-Meuse)

Mise en œuvre des pièges, relevés et envois des fécès, analyse ADN des fécès

Pour un montant total de 5337.29 € HT soit 6404.75 € TTC

Le Conseil Municipal vote ce devis avec 6 voix pour et 1 abstention

DCM N°3 - 2026 – « Village d'Avenir » Etude de devis pour une étude de sol pour conception d'ANC

Madame Le Maire présente le devis transmis par le maître d'œuvre concernant la réalisation d'un sondage de sol en vue de l'installation d'une station d'épuration avec rejet en puits perdu. La solution initialement envisagée consistait à raccorder cette station à la conduite principale de la Grand'Rue, pour laquelle un devis d'un montant de 40 056 € HT avait été établi. Afin de réduire les coûts, une seconde solution est désormais étudiée. Elle porte sur une proposition technique et financière relative à une étude de conception d'un dispositif d'assainissement non collectif, ayant pour objectifs de déterminer :

- l'aptitude du sol à assurer l'épuration et la dispersion des effluents ;
- les caractéristiques du site et du milieu environnant ;
- les caractéristiques des bâtiments ainsi que leurs usages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : Approuve l'étude de sol dans le cadre du programme « Village d'Avenir », en vue d'un projet d'assainissement avec rejet dans un puits perdu, présenté par ISCEO pour un montant de 2 388€ TTC,

DCM N°4 -2026 – Demande de subvention du Collège des Avrils à Saint -Mihiel pour des voyages scolaires

Madame le Maire fait état de la demande du collège des Avrils sollicitant une subvention afin de soutenir l'organisation de deux voyages de découverte à destination des élèves.

1. Voyage en Italie

Ce séjour a pour objectifs :

- la découverte de la Rome antique ;
- la visite de musées ;
- la découverte des sites archéologiques d'Herculanum et de Pompéi ;
- la découverte de la ville de Naples.

La participation financière restant à la charge des familles s'élève à 430 euros par élèves .

2. Séjour à la montagne

Ce voyage a pour objectifs :

- la pratique du ski ;
- la découverte de paysages et de modes de vie différents ;
- l'apprentissage de la vie en collectivité.

La participation financière restant à la charge des familles

est de 484 euros par élève.

Trois élèves de notre commune sont concernés

Le Conseil vote à 6 voix pour , l'attribution de cette subvention pour un montant de 300 € par élève

DCM N°5 -2026 – Taxe pour les chemins : tableau de recensement et Enquête publique

Vu les articles L.161-6-1 et R 161-11-1 à R161-11-4 du Code Rural et de la pêche maritime ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2331-11

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2025 ,décidant le principe d'instituer une taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux

Vu le Code des relations entre le public et l'administration , notamment les dispositions relatives à l'enquête publique

Le Conseil Municipal avec 6 voix pour ,

décide le recensement des chemins ruraux de la commune , inventaire donnant lieu au tableau comportant chemin par chemin , les informations suivantes :

- L'indication de son numéro ,
- la désignation ,
- la description ,
- la géo-référence du point où il commence et celui où il finit
- sa longueur sur le territoire de la commune , sa largeur

ainsi que les plans de situation et l'enquête publique relative à l'établissement de la taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux de la commune qui portera sur :

- la liste des chemins ruraux concernés
- la liste des propriétaires bénéficiaires ,
- le projet de répartition de la taxe par propriété

Instauration d'un règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame Le Maire propose d'établir un règlement intérieur du Conseil Municipal afin de pouvoir tenir les séances avec tous les moyens numériques notamment la visio-conférence .

Le Conseil Municipal propose de revoir ce règlement avec la prochaine équipe municipale

Rajout à l'ordre du jour : DCM N°7 - 2026 – Proposition d'une ligne téléphonique mobile pour la mairie

Madame le Maire présente une solution de ligne mobile fournie par ORANGE, proposée à notre demande afin de pallier l'accessibilité limitée du secrétariat et de la ligne fixe, disponibles seulement deux fois par semaine. Le téléphone pourra ainsi être transmis à un membre du Conseil Municipal en cas d'absence de la secrétaire ou du Maire (actuellement l'abonnement pro est de 54.00 € HT par mois soit 64.80 € TTC

Première offre : Internet + 1 Forfait mobile INITIAL appels illimités + 5Go de Data Mobile + Cyberprotection (achat du téléphone mobile Samsung A17 5G 99€90 HT) pour un montant mensuel de 88,00 € HT

Deuxième offre : Internet + 1 Forfait mobile EQUILIBRE appels illimités + 250Go de Data Mobile + Cyberprotection (achat du téléphone mobile Samsung A17 5G 1€ HT))

Le Conseil Municipal se prononce pour la première offre à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour : DCM N°6 - 2026 – Devis d'entretien de la toiture du bâtiment de la Mairie

Suite à la proposition de devis pour le démoussage de la toiture lors de la réunion du CM du 8 décembre 2025 , l'artisan LEMOINE nous avait signalé la nécessité de prévoir la pose de closoir en zinc sous les tuiles faitières car celles-ci ont été scellées au mortier qui est en train de se dégrader et pourrait être la cause de futures infiltrations

Il nous présente un devis pour le démoussage et la pose de closoir en zinc pour un montant total de 4734.26 €HT soit 5681.11 €HT

Le conseil municipal vote ces travaux à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

-Lors de son passage pour l'entretien de l'horloge ,le technicien de l'entreprise CHRETIEN , nous a signalé :

- * l'insalubrité du clocher de l'église de Senonville
- *la nécessité de mettre l'installation électrique aux normes
- * le moteur de la cloche n°2 est vétuste

-**Infos** : nouvelles propositions du Chantier -Ecole pour l'année 2026 : évolution des tarifs concernant les travaux d'entretien des espaces verts par le Chantier-Ecole

-« **Coup de pouce rural** » : suite au dépôt de notre dossier pour la rénovation des vitraux des églises de Varvinay et Savonnières , nous avons l'autorisation de démarrage anticipée des travaux mais cette autorisation n'est pas un engagement d'accord de la subvention

Les tarifs de l'entreprise choisie seront maintenus jusqu'en mars ; le Conseil demande à Madame Le Maire de se renseigner sur la prochaine date de la commission d'attribution de cette aide.